



Département de Vaucluse

Arrondissement d'Apt

EXTRAIT
DU
Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de MURS

Séance du 12 juillet 2021

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs	Votants
10	6	9	1	10

<u>Objet de la Délibération</u> Décision de déclassement d'une partie de la « Rue de l'Ancien Couvent », hameau les Vergiers, en chemin rural - DELIBERATION N°38/2021	L'an deux-mille-vingt-et-un, le douze juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le deux juillet 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, M. ARENA Xavier. <u>Présents</u> : M. ACHARD Patrick, M. ARENA Xavier, M. BRIEULLE André, Mme COELHO-COSTA Laure, Mme HAESEVOETS Patricia, M. MALBEC Christian, Mme NOLLET Catherine, Mme PETIT-DE-LA-RHODIERE Marie-Eve et M. VAYSON DE PRADENNE Bruno <u>Absents excusés</u> : M. BOUYGES Philippe (pouvoir donné à M. ARENA Xavier) <u>Secrétaire de séance</u> : M. VAYSON DE PRADENNE Bruno
--	--

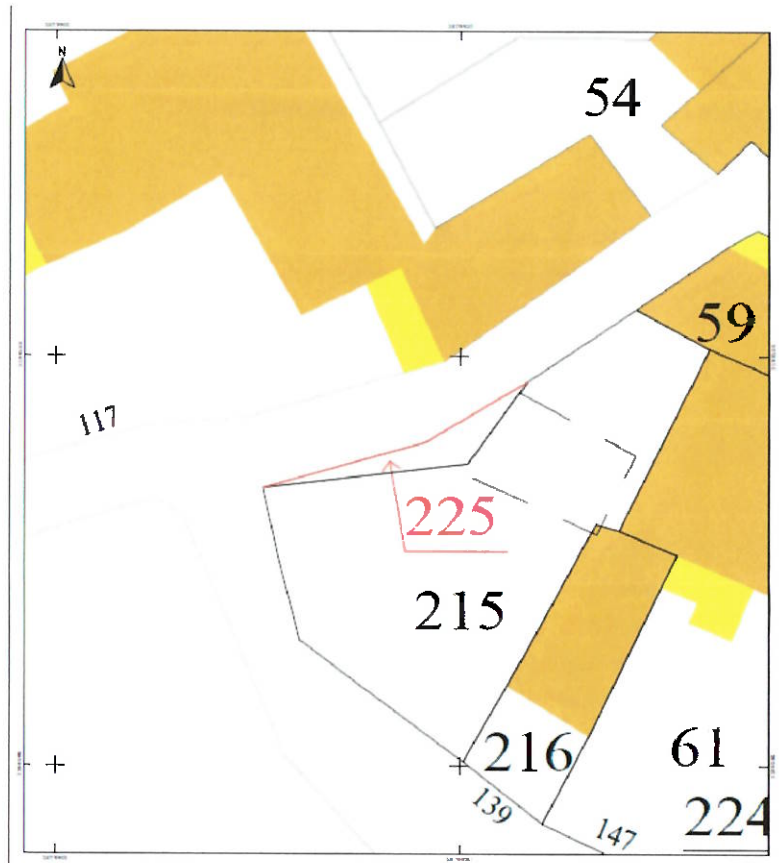
Délibéré :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération n°88/2020 en date du 02 novembre 2020, la demande du projet de déclassement d'une partie du chemin communal situé Rue de l'Ancien Couvent, quartier Les Vergiers présentée par Mme RICHAUD épouse COELHO-COSTA, a été mise à l'enquête publique du 23 décembre 2020 au 08 janvier 2021 inclus.

Cette demande s'inscrit dans un projet de vente réciproque avec la Commune à valeur équivalente et par conséquent à bilan nul, en procédant à :

- L'acquisition par Mme COELHO-COSTA de l'excroissance de voie d'une superficie de 17 m², appartenant au domaine public communal en chemin rural, sise « Rue de l'Ancien Couvent », hameau Les Vergiers.
- La vente à la Commune d'une parcelle dont Mme COELHO-COSTA est propriétaire, sise Place de l'Eglise à Murs, cadastrée BC 70, d'une superficie de 35 m².

Cf. plan de la partie n°225 de la Rue de l'Ancien Couvent susvisée ci-dessous :



Le rapport du commissaire enquêteur ayant été déposé, il convient à présent de poursuivre l'instruction de ce dossier.

Vu la délibération n°88/2020 en date du 02 novembre 2020 approuvant l'ouverture d'une enquête publique pour le déclassement du chemin de l'Ancien couvent en chemin rural ;

Vu l'arrêté n°90/2020 en date du 27 novembre 2020 prescrivant l'enquête publique relative au projet de déclassement du chemin susvisé sur la période du 23 décembre 2020 au 08 janvier 2021 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 23 décembre 2020 au 08 janvier 2021 ;

Vu les conclusions et l'avis favorable en date du 21 janvier 2021 du Commissaire enquêteur relatif au déclassement de la partie du chemin susvisé ;

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir se prononcer au vu des éléments présentés.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le rapport d'enquête publique ;
- **D'APPROUVER** le déclassement de la portion susvisée de la Rue de l'Ancien Couvent, hameau Les Vergiers, de voie communale en chemin rural (domaine privé) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.



Le Maire

Xavier ARENA